

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024**

Le 28 novembre 2024 à 19h00, le conseil municipal de la commune de Friaucourt s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de M. DELRUE Jean-Michel, Maire.

### **Étaient présents :**

M. DELRUE Jean-Michel, Maire  
M. LAPOSTOLLE Jérôme  
Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène  
Mme BARTHELEMY Sabine  
Mme BAYART Marie-Françoise  
M. GUNS Louis  
M. FOUQUEMBERG Fabrice  
Mme BEURAIN Annic  
M. LECONTE Stéphane  
Mme BOULENGER Nadège

### **Étaient absents :**

M. CHEVALIER Dominique  
M. LASSALLE Tony  
Mme PARIS Aline arrivée à 19h35

**Secrétaire de séance :** M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h00

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectifs – délibération n° 2024-43
- Validation de l'avenant n° 1 contrat d'affermage assainissement VEOLIA – délibération n° 2024-44

**Accepté à l'unanimité**

### **DÉLIBÉRATIONS 2024-40 : DECISION MODIFICATIVE N°02 – COMMUNE - Fonctionnement**

Le budget primitif 2024 a été voté avec un solde reporté en fonctionnement (002) erroné.

En effet, selon l'affectation du résultat, la somme qui aurait dû être reportée est 188 424.96 €.

Or, celle qui a été reprise est 260 281.08 €.

Le BP a été transmis par flux en avril puis par mail à la Trésorerie.

Il a également été transmis au contrôle légalité de la sous-préfecture le 18.04.2024.

Lesquels ont 2 mois pour effectuer leur contrôle obligatoire.

Cependant, nous n'avons reçu aucune réserve ni constatation d'anomalie de la Sous-préfecture et la Trésorerie, quant à elle, nous a informé de l'erreur le 28 octobre dernier par mail.

La Commune doit donc délibérer, sous forme de Décision Modificative, afin de rectifier cette erreur.

Il convient alors de retirer 71 856.12 € en recettes et les retirer également des prévisions budgétaires afin d'assurer l'équilibre.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
011	- 10 000	002	- 71 856,12
012	- 38 856,12		
65	- 23 000		
	- 71 856,12		- 71 856,12

Accepté à l'unanimité

#### DÉLIBÉRATION N° 2024-41 : DM n° 03 – COMMUNE - Investissement

En début d'année des inscriptions budgétaires ont été réalisées en fonction des projets prévus. Cependant, certains projets ont été ajoutés en cours d'année et d'autres n'ont pas vu le jour.

Notamment, comme certains d'entre vous le savent, la chaudière de l'école qui est à changer. Cette dépense est urgente et n'avait pas été prévue lors de l'établissement du budget.

Afin d'équilibrer les chapitres en investissement avant la fin de l'année il convient de prendre une décision modificative, comme suit :

DEPENSES	
204	-16 000,00 €
21	30 000,00 €
23	-14 000,00 €

Accepté à l'unanimité

#### DÉLIBÉRATIONS 2024-42 : ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET DEPRECIATIONS DE CREANCES

##### Dépréciations de créances :

Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15% du total des créances de plus de 2 ans non encore acquittées.

- CAMPING : 531.83€
- COMMUNE : 31.50€ et 83.12€

##### Admissions en non-valeurs :

L'admission en non-valeur est une mesure budgétaire et comptable d'apurement des créances devenues irrécouvrables.

- CAMPING : 2 x 660€

##### Effacement de dettes : Tableau 4

La commission de surendettement des particuliers a prononcé un effacement de dettes pour un montant de 1120.69€

Accepté à l'unanimité



## **DÉLIBÉRATIONS 2024-43 : FIXATION DES CONTRE-VALEURS AU TITRE DES REDEVANCES POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS**

La commune a été destinataire d'un courrier de VEOLIA en octobre nous informant du projet de réforme des redevances des Agences de l'eau qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette réforme prévoit la suppression des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte perçues sur la facture d'eau et à la création de trois nouvelles redevances :

- Une redevance sur la consommation d'eau potable
- Une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif
- Une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

La redevance sur la consommation d'eau potable sera collectée sur la facture d'eau et reversée aux agences de l'eau à l'instar des précédentes redevances supprimées.

En revanche, les redevances de performance seront une charge de la collectivité qui est l'assujettie.

S'agissant des nouvelles redevances de performances dues par les collectivités organisatrices des services d'eau potable et d'assainissement, les collectivités pourront équilibrer en recettes du même service par des encaissements de contre-valeurs perçues auprès des abonnés du service, délibérées par la collectivité.

La commune doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Le montant de la contre-valeur calculée par Veolia et proposée à FRIAUCOURT est de 0.035€/m<sup>3</sup>.

**Accepté à l'unanimité**

## **DÉLIBÉRATIONS 2024-44 : SIGNATURE AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES**

Lors de la réunion du 25/07/2024 les élus ont décidé, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la demande de prolongation du contrat d'affermage du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

L'avenant correspondant nous a été remis par M. PLANAGE le 26.11.2024.

Il convient de l'approuver et d'autoriser le Maire à le signer.

**Accepté à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Arrivée de Mme PARIS Aline à 19h35

- Chocolats de Noël pour les enfants
- Le passage du Père-Noël dans les rues aura lieu dimanche 22 décembre
- À la suite de l'hommage au Sergent Laurent Derambure, M. et Mme DERAMBURE, ses parents, ont effectué un don au profit des élèves. Un goûter de Noël sera organisé le jeudi 19 après-midi.
- Décoration devant mairie
- Les cartes de fin d'année pour les aînés seront distribuées le samedi 21 décembre
- Téléthon
- Le camion pour le service technique est en panne à suite d'un incendie.  
Les élus sont en cours de discussion afin de choisir la meilleure option : réparations, achat ou leasing
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 16 mars 2025

